



## Obligations du donneur d'ordre et contrat de sous-traitance bât

-----  
Par MANOCASA

Bonjour,

Nous sommes une entreprise mandatée par un donneur d'ordre dans le cadre de la réfection d'une terrasse en carrelage (terrasse étant le toit d'un garage). En effet, nous travaillons en sous-traitance pour un donneur d'ordre. Le marché de sous-traitance qui a été fourni demande la mise en place d'une natte drainante et d'un sol carrelé sur cette terrasse. Le chantier est terminé. Le donneur d'ordre ne souhaite pas payer la facture car nous demande de casser et refaire à nos frais pour motif que le toit-terrasse n'est pas étanche. Or, Il n'est mentionné dans le contrat de sous-traitance aucune obligation de résultat d'étanchéité, ni mention de l'existence d'un toit terrasse. Nous avons respecté scrupuleusement le contrat et avons même réussi à étanchéfier la terrasse, par conscience professionnelle. Il n'y a à ce jour aucune infiltration d'eau.

Comment dans ce cas, défendre notre cause face au donneur d'ordre qui refuse de payer la facture et nous accuse de malfaçons?

Je vous remercie.